

A large, thick, light blue circular graphic that is partially cut off on the left side, overlapping with a dark blue circle.

**CONDITIONS
& TARIFS
APPLICABLES
AUX
ENTREPRISES**

TARIFS APPLICABLES AUX OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR DES ENTREPRISES

Le présent document décrit les principales conditions tarifaires applicables aux opérations que vous avez choisies de nous confier.

Elles sont applicables à compter du 1er avril 2023.

Les comptes courants ouverts dans nos livres sont soumis aux conditions tarifaires décrites dans ce document, sauf conditions dérogatoires.

Nos conditions tarifaires sont exprimées en euros HT.

Ces conditions et tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment. Toute modification fera l'objet d'une information préalable selon les modalités prévues par les conditions générales des comptes et services bancaires en vigueur.

Pour plus de renseignements, votre chargé d'affaires se tient à votre entière disposition.

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE COMPTE	P. 5
BANQUE À DISTANCE	P. 6
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT.....	P. 7 - 8
TRÉSORERIE ET FINANCEMENTS.....	P. 9
INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT DE COMPTE	P. 10

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE COMPTE

L'arrêté de compte est calculé à la fin de chaque trimestre. Il comprend, le cas échéant, les intérêts et commissions liés à l'utilisation d'un découvert en compte, ainsi que les commissions liées à la tenue de compte.

OUVERTURE ET CLÔTURE

– Ouverture de compte	GRATUIT
– Clôture de compte	GRATUIT
– Services bancaires de base ⁽¹⁾	GRATUIT

TENUE DE COMPTE

– Commission de tenue de compte	65,00€
– Commission annuelle d'actualisation de dossier ⁽²⁾	300,00€
– Commission de mouvement ⁽³⁾	0,15%

RELEVÉS

– Relevé de compte mensuel - papier et internet	GRATUIT
– Relevé de compte papier décadaire	20,00€ par trimestre
– Réédition d'un relevé de compte	15,00€ par document

Pensez à nos solutions en ligne qui vous permettront de consulter facilement les mouvements quotidiens de vos comptes.

RECHERCHES ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

– Demande ponctuelle du titulaire du compte	25,00€
– Information annuelle destinée aux commissaires aux comptes	120,00€ par document
– Frais de recherche	30,00€ ⁽⁴⁾ par document

(1) Services bancaires de base : ensemble des services bancaires de base fournis dans le cadre du Droit au compte prévu par les articles L.312-1 et D.312-5-1 du Code monétaire et financier. **(2)** Par SIREN. Correspond à la mise à jour du dossier administratif (informations juridiques et situation du client). **(3)** Commission calculée sur le total des sommes portées au débit du compte, prélevée lors de chaque arrêté de compte. **(4)** A majorer des frais de rapatriement d'archives éventuels.

BANQUE À DISTANCE

Les échanges clients-banques ont évolué. Le Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires (CFONB) a retenu le standard EBICS ainsi que la famille SWIFTNET comme protocoles d'échange.

Notre équipe est là pour vous accompagner dans votre choix de solution dématérialisée et dans sa mise en place. Attachée à répondre à vos besoins, elle est à l'écoute de vos problématiques et spécificités pour vous accompagner au quotidien dans la gestion de vos flux.

My Money Bank est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions sur ce sujet.

ABONNEMENT AU SERVICE DE BANQUE À DISTANCE

Notre solution sécurisée de banque en ligne vous permet de réaliser des opérations via Internet comme la consultation de vos comptes, la saisie d'ordres de virements et l'accès aux relevés de comptes mensuels.

– Accès au service de banque en ligne

GRATUIT

ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES ENTRE LA BANQUE ET L'ENTREPRISE

Notre solution EBICS vous permet d'émettre et de recevoir l'ensemble des types de fichiers. Le protocole EBICS est compatible SEPA et vous permet de transmettre dès aujourd'hui vos fichiers de paiements SEPA Credit Transfer (SCT) et de prélèvements SEPA Direct Debit (SDD).

Le profil EBICS TS (comme Transport + Signature) permet le transport simultané de l'instruction et de son ordre d'exécution grâce à un certificat souscrit auprès d'une Autorité de Certification (AC).

– Abonnement à EBICS TS

80,00€ par mois

SWIFT a développé une offre à destination des entreprises qui ont dorénavant accès à son réseau SWIFTNET. Il s'agit d'une solution standard de communication bancaire multi-pays, multi-banques et multi-métiers qui vous permettra d'échanger des instructions de paiement et de reporting.

*Notre **solution SWIFTNET** véhicule aussi bien vos fichiers de masse que vos instructions de paiements ponctuels. SWIFTNET est compatible avec les formats domestiques et internationaux et permet de traiter vos opérations SEPA.*

– Abonnement à SWIFTNET

50,00€ frais de mise en place +
90,00€ par mois

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT *(suite)*

CHÈQUES

– Remise de chèque	GRATUIT
– Commission de restitution d'image chèque	12,00€

EFFETS DE COMMERCE

LETTRE DE CHANGE RELEVÉ (LCR) - BILLET À ORDRE RELEVÉ (BOR)

– Remise d'un effet de commerce - support papier	5,00€
– Remise d'un effet de commerce - échange électronique	0,50€

TRÉSORERIE ET FINANCEMENTS

DÉCOUVERT AUTORISÉ

Sous réserve d'étude et d'acceptation par My Money Bank.

– Taux appliqué pour les intérêts débiteurs <i>Les intérêts liés à l'utilisation de la facilité de caisse sont calculés en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt. Ils sont prélevés lors de chaque arrêté de compte.</i>	Nous consulter
– Commission de plus fort découvert <i>Commission calculée trimestriellement sur le montant du plus fort découvert de chaque mois.</i>	0,15% ⁽¹⁾
– Commission de confirmation ou d'engagement <i>Commission liée à la confirmation du découvert autorisé.</i>	Nous consulter

DÉCOUVERT NON AUTORISÉ

– Taux appliqué pour les intérêts débiteurs <i>*TBB = Taux de Base Bancaire de My Money Bank. Taux variable de 7,40% au 01/01/2023.</i>	TBB* + 5% par an
– Commission de plus fort découvert <i>Commission calculée trimestriellement sur le montant du plus fort découvert de chaque mois.</i>	0,15% ⁽¹⁾

FINANCEMENT DE VOS PROJETS

Les conditions applicables aux engagements par signature et aux opérations de crédit qui peuvent vous être consentis sont définies en fonction des modalités, de la durée et de l'appréciation du risque.

– Engagements par signature	Nous consulter
– Lignes de crédit	Nous consulter

⁽¹⁾ Calculée trimestriellement sur le montant du plus fort découvert de chaque mois et plafonnée à 50 % des frais d'intérêts débiteurs.

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT DE COMPTE

TOUTE OPÉRATION

– Commission d'intervention	15,00€
<i>Somme perçue par la Banque pour son intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Intervention pour couverture de compte débiteur non autorisé, en dépassement ou tout autre incident de fonctionnement de compte.</i>	

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

– Frais par saisie-attribution ou saisie conservatoire	180,00€
– Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant dû*
<i>*Dans la limite d'un plafond de 100,00€ en vertu du décret n°2018-1115 du 10 décembre 2018.</i>	

OPÉRATIONS SUR LES CHÈQUES

– Certificat de non paiement	15,00€
– Opposition sur chèque	16,00€ ⁽¹⁾
– Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
<i>Chèque < 50€</i>	20,00€
<i>Chèque > 50€</i>	40,00€

(1) Par opposition enregistrée.



Tour Europlaza - 20, avenue André Prothin - 92063 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

Tél.: + 33 (0) 1 44 34 48 00 - www.mymoneybank.com

SA au capital de € 276 154 299,74 - N° 784 393 340 R.C.S. Nanterre

N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 93784393340 - SWIFT MOEYFRPPCRE

Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 998

*Ce document précise les conditions applicables aux principales opérations bancaires.
Pour toute précision ou opération spécifique, n'hésitez pas à contacter
votre chargé d'affaires.*